

DEPARTEMENT DE L'ISERE



CCAS  
MAIRIE DE CHARNECLES  
260, CHEMIN DE L'EGLISE  
38140 CHARNECLES  
Tél. 04.76.91.07.29  
Fax. 04.76.93.27.26  
e-mail : [accueil@ville-charnecles.fr](mailto:accueil@ville-charnecles.fr)

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le 13/06/2024 sur le site internet  
ID : 038-263801003-20240603-2024\_012-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES  
SEANCE DU 03 JUIN 2024  
N°012 / 2024**

<b>Nombre d'élus: 11</b>	<b>Présents : 6</b>	L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin à dix-sept heures, l'Assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Nadine REUX, présidente du CCAS de Charnecles.
<b>Absent(s) : 4</b>	<b>Procuration(s) : 1</b>	
<b>Date de convocation : 29/05/2024</b>		

Etaient présents : REUX Nadine, LABBÉ Christine, FAISST Séverine, ROBIN Marie-Christine, SPINA Hélène, RICHARD Bertrand.

Ont donné procuration :

BLANCHET Anne-Marie a donné pouvoir à Séverine FAISST.

Absents :

POMMIER Cédric, BONNET Sylviane, RÉALE Jacqueline, BERTIER Denis.

Secrétaire de séance : LABBÉ Christine a été élue secrétaire de séance.

---

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que le conseil d'administration peut délibérer valablement.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 25 MARS 2024**

Madame Nadine REUX, Présidente du CCAS, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 05 mars 2024.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 07 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention ».

**DELIBERATION 2024-012 : CONCOURS DE PETANQUE 2024 : DETERMINATION DU TARIF DES PRODUITS VENDUS DANS LE CADRE DE LA BUVETTE**

**VU** les différents devis obtenus auprès des prestataires retenus dans le cadre de l'organisation du concours de pétanque organisé ;

**VU** la réunion du CCAS du 14/05/2024 ;

**CONSIDERANT** que le CCAS souhaite organiser une buvette dans le cadre du concours de pétanque.

Madame la Présidente **RAPPELLE** à l'assemblée qu'il a été discuté des tarifs lors de la réunion du 14/05/2024. En conséquence, elle **PROPOSE** à l'assemblée de valider les tarifs suivants :

- Verre de bière de 25 cl : 2.50 € TTC ;
- Verre de jus de fruits : 2 € TTC ;
- Tasse de café : 1 € TTC ;
- Part de gâteau : 2 € TTC

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE** par « 07 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention », à l'unanimité,

**ACCEPTE** les tarifs proposés pour l'organisation de la buvette.

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 10/06/2024.

La présidente,  
**Nadine REUX.**



Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le

ID : 038-263801003-20240603-2024\_012-DE